



FAQ - Appel à Projets 2023

1. Quand l'Appel à projets 2023 a-t-il été ouvert et clos ?

L'Appel à Projets 2023 a été ouvert le 10 décembre 2023 et clôturé le 1er février 2024.

2. Combien d'organisations ont posé leur candidature et combien ont été sélectionnées pour bénéficier d'un financement ?

L'Appel à Projets 2023 a reçu **2 889** candidatures de **130** pays et territoires, pour un montant total de plus de **1,5 milliard de dollars**. Le volume élevé des soumissions reflète le besoin important de financement des organisations qui travaillent pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans le monde entier.

Malheureusement, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations unies) peut soutenir moins de candidats méritants qu'il n'en identifie chaque année à l'issue de son processus de sélection rigoureux. En raison de la forte demande, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies a pris la décision stratégique de financer deux cycles : Cycle 27 (2024) et Cycle 28 (2025) de cet Appel à projets.

Pour le cycle 27, 28 organisations ont été sélectionnées dans 24 pays et territoires, pour un montant de 13,6 millions de dollars de subventions.

Les organisations sélectionnées s'alignent étroitement sur les priorités énoncées dans l'Appel à Projets en soutenant des initiatives qui cherchent clairement à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles marginalisées et/ou des femmes et des filles touchées par une crise. Elles représentent un éventail géographique diversifié, avec une priorité accordée aux petites organisations dirigées par des femmes, à celles qui sont dirigées par des électeurs et à celles qui défendent les droits des femmes.

Parallèlement à ce cycle de subventions (27ème), le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies a également octroyé 2,34 millions de dollars à huit initiatives sous-régionales, régionales et transrégionales en Amérique latine et en Afrique subsaharienne dans le cadre du programme Advocacy, Coalition Building and Transformative Feminist Action to End Violence Against Women (ACT), un partenariat entre ONU Femmes et la Commission européenne, en collaboration avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Ces initiatives permettront d'amplifier les réseaux et de stimuler les mouvements féministes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les deux régions prioritaires, créant ainsi un changement durable là où cela compte le plus.

3. Quelle a été la répartition géographique des candidatures reçues dans le cadre de l'Appel à Projets 2023 ?

- Afrique : **1 533** demandes (53% du total des demandes) ; 800 836 320,58 de dollars demandés
- Amériques et Caraïbes : **434** demandes (15%) ; 238 952 365,38 de dollars demandés
- États arabes et Afrique du Nord : **185** demandes (6%) ; 108 372 124,25 de dollars demandés
- Asie et Pacifique : **536** demandes (19%) ; 280 421 026,23 de dollars demandés
- Europe et Asie centrale : **170** demandes (6%) ; 99 293 314,05 de dollars demandés
- Propositions interrégionales : **31** (1%) demandes ; 21 262 459,73 de dollars demandés

4. Pouvez-vous fournir une ventilation plus détaillée des demandes reçues dans le cadre de l'Appel à Projets 2023 ?

Taille de l'organisation



- Petites : **1 564** demandes (54%) ; 531 354 543,21 de dollars demandés
- Nombreuses : **1 325** demandes (46%) ; 1 017 783 067,01 de dollars demandés

Type de subvention

- Petites subventions : **1 153** demandes (40%) ; 247 397 018,38 de dollars demandés
- Subvention importante : **1 736** demandes (60%) ; 1 301 740 591,84 de dollars demandés

Fenêtre de financement

- Fenêtre générale : **2 109** demandes (73%) ; 1 123 145 523,32 de dollars demandés
- Fenêtre spéciale : **780** demandes (27%) ; 425 992 086,90 de dollars demandés

Portée du projet

- Projet dans un seul pays : **2 708** demandes (94%) ; 1 413 536 766,59 de dollars demandés
- Projet multi-pays : **181** demandes (6%) ; 135 600 843,63 de dollars demandés

5. Comment puis-je savoir si ma proposition a été sélectionnée ou non ?

Tous les candidats, qu'ils aient été retenus ou non, ont été informés de l'état de leur candidature/proposition par courrier électronique en août 2024. Cette notification a été envoyée à l'adresse électronique utilisée pour s'inscrire au système de gestion des subventions. Si vous n'avez pas reçu de communication concernant votre proposition, veuillez vérifier votre boîte de réception, y compris votre dossier spam/junk, pour un message du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

6. Puis-je recevoir des informations spécifiques sur les raisons pour lesquelles notre proposition/candidature n'a pas été retenue ?

En raison du grand nombre de demandes reçues, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de fournir un retour d'information individualisé sur les propositions. Toutefois, nous avons élaboré une fiche de conseils sur la rédaction de demandes de subvention que nous partageons avec tous les candidats afin de les aider à renforcer leurs capacités en vue de futures demandes.

Cette fiche de conseils a été élaborée sur la base des meilleures pratiques et des propositions réussies et sert de retour d'information général pour toutes les propositions. Elle met en évidence les domaines communs susceptibles d'être améliorés et fournit des conseils sur la manière de renforcer les futures propositions. Nous vous encourageons à examiner attentivement cette ressource, car elle reflète les éléments clés que nous recherchons dans les propositions solides et aborde les faiblesses communes observées dans les demandes.

- Fiche de conseils en anglais ([Word](#) / [PDF](#))
- Fiche de conseils en français ([Word](#) / [PDF](#))
- Fiche de conseils en espagnol ([Word](#) / [PDF](#))

Pour cet Appel à Projets, les faiblesses et des domaines d'amélioration les plus courants étaient les suivants :

- **Démonstration plus claire de l'expertise et de la capacité organisationnelle en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles** : Soulignez l'expertise de l'organisation en matière de lutte contre la



violence à l'égard des femmes et des filles (VFF) et démontrez sa capacité à mettre en œuvre le projet de manière efficace.

- **Un alignement plus fort sur les priorités du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies** : Veiller à ce que le projet s'aligne sur les priorités du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies. Expliquez clairement comment le projet soutient ces priorités.
 - **Approches intersectorielles robustes axées sur les groupes marginalisés** : Intégrer des approches intersectionnelles pour répondre aux divers besoins des différents groupes, en tenant compte de facteurs tels que le sexe, la race et le statut socio-économique. Expliquez clairement comment le projet répondra aux besoins spécifiques des groupes marginalisés et comment il garantira leur inclusion dans les activités du projet.
 - **Amélioration de la conception et de la faisabilité du projet** : Améliorer la conception et la faisabilité globales du projet. Veiller à ce que le projet soit bien planifié, réaliste et réalisable dans les délais et avec les ressources impartis.
 - **Analyse solide du problème et justification du projet** : veillez à ce que l'analyse du problème soit étayée par des données et des preuves pertinentes. Expliquez clairement les besoins des bénéficiaires et la manière dont le projet répondra à ces besoins.
 - **Des objectifs, des résultats et des activités clairs** : Définir clairement les objectifs, les résultats escomptés et les activités du projet. Veillez à ce qu'ils soient cohérents et alignés sur le contexte, les défis et les besoins identifiés.
 - **Des stratégies de partenariat bien définies** : Élaborer une stratégie de partenariat claire et détaillée. Précisez les rôles et les contributions de chaque partenaire et la manière dont ils collaboreront pour atteindre les objectifs du projet.
 - **Mesures détaillées en matière d'éthique et de sécurité** : Inclure des mesures éthiques et de sécurité détaillées dans la proposition. Veillez à ce qu'il existe des protocoles clairs pour protéger la sécurité, la dignité et le bien-être de tous les participants au projet.
 - **Un budget réaliste avec une justification claire** : Veillez à ce que le budget soit réaliste et aligné sur les activités du projet. Justifiez clairement chaque catégorie budgétaire et assurez-vous que les coûts sont raisonnables et nécessaires.
7. **Ma demande n'a pas été sélectionnée. Puis-je postuler à nouveau lors du prochain Appel à Projets et puis-je utiliser la même proposition ?**

Absolument ! Tant que vous remplissez les critères d'éligibilité, vous êtes encouragé à présenter une demande dans le cadre du prochain Appel à Projets.

En ce qui concerne la réutilisation de votre proposition, bien que vous puissiez certainement vous appuyer sur votre demande précédente, il est important de noter que chaque appel à propositions peut avoir des domaines d'intérêt, des priorités ou des exigences différents. Nous vous recommandons d'examiner attentivement le prochain Appel à Projets et d'adapter votre proposition afin de vous assurer qu'elle est conforme aux lignes directrices nouvelles ou mises à jour.



8. Ma candidature n'a pas été retenue, où puis-je obtenir des informations sur d'autres sources de financement ?

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies a préparé une liste de sources alternatives de financement, disponible sur le site :

- Anglais ([Excel](#) / [PDF](#))
- Français ([Excel](#) / [PDF](#))
- Espagnol ([Excel](#) / [PDF](#))

9. Les anciens bénéficiaires étaient-ils éligibles ?

Lors du dernier Appels à Projets, les anciens bénéficiaires de subventions pouvaient poser leur candidature. Les bénéficiaires actuels et les partenaires chargés de la mise en œuvre dans le cadre de subventions existantes n'étaient pas éligibles. Veuillez noter que cette politique peut changer lors des prochains cycles de financement. Nous vous recommandons donc de vérifier les critères d'éligibilité pour chaque nouvel appel à propositions.

10. Quelles sont les chances d'obtenir une subvention ? Dois-je continuer à poser ma candidature ?

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies reçoit beaucoup plus de demandes de qualité que nous ne pouvons en financer. Pour l'Appel à Projets de 2023, nous avons reçu 2 889 demandes et avons pu financer 28 projets au cours du cycle 27 (2024). Bien que le processus soit très compétitif, nous encourageons vivement les organisations éligibles à continuer à présenter des demandes. Chaque cycle de financement apporte de nouvelles opportunités et la persévérance est souvent payante. De nombreux bénéficiaires ont présenté plusieurs demandes avant d'obtenir un financement.

11. Quel est le montant moyen des subventions accordées aux bénéficiaires de 2024 (à l'exclusion des partenaires subventionnés pour le plaidoyer, la création de coalitions et l'action féministe transformatrice pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes (ACT)) ?

Le montant des subventions varie entre 195 100 dollars et 1 000 000 dollars.

Le montant moyen des subventions est d'environ 485 000 dollars pour des projets de quatre ans, avec 10 petites subventions entre 150 000 et 250 000 dollars. 50 % des organisations sélectionnées sont de petites organisations (budget moyen inférieur à 200 000 dollars), 68 % sont des organisations de défense des droits des femmes et 100 % sont dirigées par des femmes.

12. Quels ont été les principaux critères utilisés pour évaluer les propositions ?

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies a évalué les propositions sur la base de plusieurs critères généraux, en tenant compte du profil et de la capacité des organisations (y compris l'expertise en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles) ainsi que de la qualité des projets proposés. L'évaluation s'est basée sur les réponses aux questions du formulaire de concept de projet et s'est alignée sur les priorités énoncées dans l'appel à propositions, notamment en mettant clairement l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles marginalisées et/ou des femmes et des filles touchées par une crise. Tout au long du processus d'évaluation, l'accent a été mis sur la priorité à donner aux organisations de défense des droits des femmes, aux organisations dirigées par des femmes, aux



organisations dirigées par des électeurs et aux petites organisations, l'objectif étant de s'assurer qu'au moins la moitié des propositions sélectionnées émanent de ces groupes.

Nous reconnaissons que les petites organisations fonctionnent souvent avec des ressources limitées et n'ont peut-être pas les mêmes capacités techniques de rédaction de propositions que leurs homologues plus importants. C'est pourquoi nous avons fait preuve d'indulgence dans la notation des demandes des petites organisations, en particulier pour celles qui demandent de petites subventions, afin de nous assurer que les défis et les limites qui leur sont propres sont pris en compte de manière équitable au cours du processus d'évaluation. Notre objectif est d'offrir un processus équitable et positif, en reconnaissant les circonstances spécifiques auxquelles sont confrontées les petites organisations.

Les critères clés étaient les suivants

- Profil, capacité et expertise de l'organisation
- Pertinence et conception du projet
- Sécurité et éthique
- Potentiel d'impact
- Inclusion et intersectionnalité
- Partenariats et collaboration
- Suivi et évaluation
- Adéquation du budget

13. Comment s'est déroulée la procédure de sélection ?

Le processus de sélection a fait l'objet d'une évaluation externe rigoureuse. Chaque candidature retenue a été évaluée en trois étapes, à chaque fois par deux personnes extérieures (experts externes, représentants d'agences des Nations unies, représentants de la société civile), sur la base de critères standard, afin de garantir un processus d'examen équitable.

La procédure de sélection dans le cadre de l'appel à propositions 2023 s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- **Éligibilité**
Les 2 889 demandes reçues ont fait l'objet d'une première sélection. Parmi celles-ci, 797 demandes (28 %) ont été disqualifiées parce qu'elles ne répondaient pas aux critères d'éligibilité de base énoncés dans l'appel à propositions 2023. Il restait donc un total de 2 092 demandes éligibles pour un montant de 1,3 milliard de dollars.
- **Premier cycle de notation par des experts indépendants en matière de violence à l'égard des femmes et des filles (VFF)**
Les 2 092 demandes éligibles ont été examinées par 118 experts externes en VFF. Chaque demande a été évaluée par deux experts indépendants à l'aide d'un formulaire d'évaluation standardisé. Le processus de sélection a examiné les meilleures demandes par région, en veillant à donner la priorité aux petites organisations, aux organisations dirigées par des femmes, aux organisations dirigées par des électeurs et aux organisations de défense des droits des femmes. À l'issue de ce premier tour, les 174 demandes les mieux classées, pour un montant de 101 millions de dollars sont passées au tour suivant.



- **Deuxième cycle de notation par les CCPR**

Les huit comités consultatifs de programme régionaux (CCPR), composés de représentants d'agences des Nations unies, d'OSC et d'experts indépendants, ont évalué les 174 candidatures présélectionnées à l'aide d'un formulaire d'évaluation standardisé. Chaque candidature a été évaluée par deux personnes. Huit réunions des comités consultatifs de programme régionaux (CCPR) ont été organisées, au cours desquelles chaque proposition a été examinée. À l'issue de ces huit réunions, 107 demandes, représentant un montant total de 65,6 millions de dollars, ont été présélectionnées pour le CCP inter-institutions mondial (G-PAC).

- **Troisième cycle de notation par le G-PAC**

Le G-PAC, composé de 18 membres issus d'agences des Nations Unies, d'organisations de défense des droits des femmes et d'experts externes en matière d'élimination des VFF, a évalué les 107 candidatures présélectionnées à l'aide d'un formulaire d'évaluation standardisé, chaque candidature étant examinée par deux personnes. Ce processus a abouti à la sélection de 28 organisations pour le cycle 27 (13,6 millions de dollars). Les bénéficiaires du cycle 28 (2025) seront annoncés publiquement en 2025.

14. Est-il prévu de simplifier le processus de candidature pour les petites organisations ?

Nous révisons continuellement notre processus de candidature afin de le rendre plus accessible, y compris pour les petites organisations, conformément aux priorités de notre [plan stratégique 2021-2025](#). Bien que nous utilisions actuellement le même processus de candidature pour toutes les organisations, nous prenons en compte les différentes capacités des petites et des grandes organisations lors de notre examen technique.

15. Comment le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies s'efforce-t-il d'améliorer ses procédures de candidature et de sélection ?

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies s'engage à améliorer continuellement ses processus afin de mieux servir les candidats et les bénéficiaires de subventions. Nous recherchons activement le retour d'information des candidats par le biais d'enquêtes qui fournissent des informations précieuses sur l'expérience des candidats et nous aident à identifier les domaines à améliorer. Les résultats de ces enquêtes influencent directement notre planification des prochains cycles d'Appels à Projets. Par exemple, sur la base des commentaires précédents, nous avons apporté des améliorations telles que l'offre de webinaires et de sessions d'information en direct et l'élargissement de notre section FAQ pour répondre aux questions les plus courantes des candidats.

Nous analysons également les tendances en matière de candidatures et les commentaires des bénéficiaires afin d'affiner nos priorités et nos processus. Votre participation à ces enquêtes est essentielle pour nous aider à rendre le processus de candidature plus accessible et plus convivial, tout en maintenant la rigueur nécessaire à l'octroi responsable de subventions.

Nous apprécions tous les commentaires et suggestions des candidats, qu'ils aient été retenus ou non, car ils nous aident à mieux servir la communauté mondiale qui s'efforce de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Nous vous remercions de votre participation à ce processus important.

16. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies offrira-t-il à l'avenir des possibilités de financement aux organisations de la société civile dans notre domaine ?



Notre prochain Appel à Projets sera lancé dans la deuxième partie de l'année 2025. Nous vous encourageons à vous abonner à notre [lettre d'information](#), à nous suivre sur les médias sociaux (sur [X/Twitter](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#)) et à consulter régulièrement [notre site web](#) pour des mises à jour.

17. Pouvons-nous recevoir un financement pour notre projet sans répondre à un Appel à Projets ?

Non, les subventions sont attribuées à l'issue d'une procédure d'examen équitable, compétitive et rigoureuse, et seules les demandes présentées dans le cadre de l'Appel à Projets peuvent être prises en considération.

18. Où puis-je trouver la liste des projets financés actuels et passés ?

La liste des projets financés, actuels et passés, peut être consultée sur notre [site web](#). Des infographies avec des filtres de carte du monde sont également disponibles sur le site web du système de gestion des subventions ([Grants eManagement System](#)).

19. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies donne-t-il la priorité aux femmes victimes de formes de discrimination croisées (telles que les femmes transgenres, les femmes handicapées, les travailleuses du sexe, les femmes autochtones ou les femmes d'ascendance africaine) dans ses processus d'octroi de subventions stratégiques visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ?

Oui, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies reconnaît et fournit un soutien aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, ainsi qu'aux personnes de sexe différent et à leurs organisations. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies accorde la priorité aux demandes de financement visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles les plus marginalisées, conformément à son [plan stratégique 2021-2025](#). La majorité des demandes reçues proposent de travailler avec et pour les communautés avec des populations marginalisées et les partenaires du cycle 27 travaillent tous avec des populations diverses, y compris les femmes handicapées, les femmes autochtones, les travailleurs du sexe, et plus encore.